



# DIRIF TRAGIQUE ACCIDENT SUR LA RN 1104

Le 22 MAI 2025

Une fois de plus des familles dont les pères, les mères, les maris, les épouses, travaillent quotidiennement à l'entretien de la voirie et à la sécurisation des usagers du réseau national des DIR, sont endeuillées, confrontées à la douleur de voir un des leurs grièvement blessé.

**L'UFETAM CFDT et l'ensemble de ses équipes militantes et ses adhérents font part de leur grande tristesse et assurent de tout leur soutien ces familles lourdement impactées par cet énième accident dont leurs proches ont été victimes.**

Les conditions de travail des personnels d'exploitation de ce réseau deviennent de plus en plus difficiles, voire dangereuses, du fait de l'accroissement du trafic routier, des moyens humains insuffisants dans les services DIR ! Mais également du fait de comportements inadaptés des usagers de la route.

Face à ces constats, cela fait des années que nos équipes locales et nationales alertent le ministère et ses services ! Bien trop nombreux sont les accidents routiers plus ou moins graves, voire mortels, impactant les personnels d'exploitation dans l'exercice de leurs missions quotidiennes.

Aujourd'hui tout comme hier et bien plus demain, il n'est pas normal que des travailleurs meurent ou soient grièvement blessés dans l'exercice de leurs missions ! Au-delà de la responsabilité des usagers empruntant le réseau, celle de l'employeur n'en est pas moins importante.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, date de la mise en place effective des Directions interdépartementales des routes (DIR) nous déplorons des dizaines de personnels tués ou blessés plus ou moins grièvement dans le cadre de leur travail ! Ceci est insupportable.

**La CFDT** exige que l'Etat assume ses responsabilités pleines et entières en prenant immédiatement toutes dispositions pour que les intervenants sur le réseau soient en pleine sécurité lorsqu'ils sont en mission.

Nous exigeons de :

- Revoir les effectifs des PETPE à la hausse dans les DIR.
- Mettre des moyens matériels de sécurisation des chantiers ou de visites de contrôles, en adéquation avec les risques encourus.
- Doter les équipes d'intervention de moyens automatiques de verbalisation en cas de non-respect des règles de sécurité routières sur les lieux de chantiers, de visites (contrôle de la vitesse, respect des écarts de sécurité par les usagers, etc.... (Il y a bien des entreprises privées dotées de VL banalisés pour verbaliser les usagers de la route)
- Que les personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat (PETPE) travaillant sur le réseau routier national puissent bénéficier de la reconnaissance de métier à risque (Question au Sénat de Mme BONNEFOY Nicole - Sénatrice de Charente - publiée le 05/12/2024 – Sans réponse à ce jour)

De même, **la CFDT** exige de connaître l'ensemble des modalités de prise en charge des ayants-droits des victimes de tels accidents.

De plus, nous ferons le pendant avec les systèmes de sécurité active embarqués dans les véhicules de dernières générations (ABS/ESP/technologies d'aide à la conduite/Etc...) Alors que nos véhicules sont dotés de plus en plus de ces systèmes afin de prévenir au mieux les collisions, voire de contenir tous risques d'endormissement au volant, et que de plus en plus de véhicules sont équipés de GPS les prévenant de l'état du trafic, de potentiels ralentissements, de zones à risques, etc (...), ne devrions-nous pas exiger des constructeurs de pouvoir réguler la vitesse de leurs véhicules automatiquement ou d'informer leurs utilisateurs par tous moyens nécessaires lorsque ces derniers arrivent sur une zone d'intervention des équipes d'exploitation du réseau (via le GPS) !? Cela serait la moindre des choses ! Par le biais de tels systèmes intégrés dans tous les nouveaux modèles de véhicules (VL et PL), les personnels seraient bien moins exposés ! Puisque nous faisons le constat qu'un certain nombre de conducteurs ne respectent pas des règles pourtant essentielles à leur propre sécurité et à celle des autres utilisateurs de la route, exigeons que leurs véhicules soient dotés systématiquement de tels moyens supplémentaires de sécurité active.



**La CFDT** porte et portera encore et tant que nécessaire ses revendications sur le thème de la sécurité au travail.

Il y a péril en la demeure !! La priorité doit être faite sur le sujet.

**Pour les personnels des DIR et leurs familles.**

**L'UFETAM CFDT**

